PROJET DE LOI

adopté

## SÉNAT

le 25 juin 1974.

SECONDE SESSION ORDENAIRE DE 1973-1974

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord instituant le laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord instituant le laboratoire européen de biologie moléculaire, signé à Genève le 10 mai 1973, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 juin 1974.

Le Président, Signé: Alain POHER.

<sup>(1)</sup> Nota. — Voir les documents annexés au n° 140 (1973-1974),